




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2022-346**

**Séance publique du**

**14 octobre 2022**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221014- lmc1227448-DE-1-1
Date de signature : 19/10/2022
Date de réception : mercredi 19 octobre 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CENTRE ALBERT CAMUS-MISSION DE PRE-ANIMATION CENTRE SOCIAL JAS DE BOUFFAN NORD-ACCUEIL DE LOISIRS- ACTION JEUNESSE-AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS- AUTORISER MADAME LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT DÉLÉGUÉ AUX CENTRES SOCIAUX A SIGNER**

Le 14 octobre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07/10/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Béatrice BENDELE à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Kayané BIANCO, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Marc FERAUD à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Amandine JANER, Monsieur Alain PARRA, Madame Françoise TERME.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale  
Direction Politique de la Ville

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Solène TRIVIDIC

**CO-RAPPORTEUR(S)** : Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL

**Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS**

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CENTRE ALBERT CAMUS-MISSION DE PRE-ANIMATION CENTRE SOCIAL JAS DE BOUFFAN NORD-ACCUEIL DE LOISIRS-ACTION JEUNESSE-AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS- AUTORISER MADAME LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT DÉLÉGUÉ AUX CENTRES SOCIAUX A SIGNER-  
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

A la suite de sa décision du non-renouvellement des agréments « Animation Globale et Coordination » et « Animation Collective Famille » dont bénéficiait l'association ADIS les Amandiers, la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF 13), en concertation avec les partenaires financeurs (Etat, Ville d'Aix-en-Provence et Département des Bouches du Rhône) de la Convention Cadre des Centres Sociaux, a lancé un appel à projet pour accompagner l'émergence d'une structure de proximité.

En effet, conscients des besoins sociaux sur la zone Nord du Jas de Bouffan (secteurs Château Double, Jas 4, Jas 5, Extension Ouest, Campagne Ouest) et afin de dynamiser la vie sociale, les partenaires financeurs de la Convention Cadre ont lancé un appel à projet le 5 mai 2022 visant à identifier une nouvelle structure à même de mener une mission de préfiguration d'un centre social.

Le centre social doit (circulaires de la Branche Famille de 2012 et 2016) être un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ; être un espace d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Le centre social doit fédérer et penser la complémentarité de son intervention avec l'ensemble des acteurs du territoire qui œuvrent dans le domaine social, de l'insertion, l'emploi, de la jeunesse et notamment les autres centres sociaux et acteurs de proximité.

Leur action se fonde sur des valeurs et des principes de respect de la dignité humaine, de laïcité, neutralité et de mixité.

Après examen des projets proposés par sept associations et fédérations, la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône, en lien avec les partenaires, a validé le 5 juillet 2022 le projet du Centre Albert Camus répondant aux exigences et missions rappelées ici.

L'un des critères de sélection des candidatures était le respect d'une démarche participative dans l'élaboration du projet d'animation globale (habitants, usagers, professionnels, partenaires), la formalisation des modes de participation effectifs des habitants et des modalités de gouvernance de la structure et la pertinence des axes prioritaires et des objectifs généraux au regard des problématiques repérées dans le diagnostic social.

L'agrément pré-animation octroyé par la CAF 13 au Centre Albert Camus est assorti d'une subvention de fonctionnement définie, pour chacun des partenaires, de la Convention Cadre des Centres Sociaux, dont la Ville.

La mission de préfiguration proposée par cet acteur du lien social et validée par la CAF 13 s'appuiera sur l'expertise locale (comprenant l'ensemble des parties prenantes) pour conduire une démarche de diagnostic, puis d'élaboration du projet social attendu pour la fin du mois d'avril 2023.

L'objectif général est de rompre l'isolement des habitants et de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les intégrant dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire.

Le Centre Albert Camus entend associer les habitants à tous les niveaux du projet tels que la prise de décision (les habitants membres des instances de décision comme le Conseil d'Administration ou un Comité d'habitants...) à la mise en œuvre (les habitants sont porteurs d'animations -adhérents bénévoles), à la participation aux actions (Les habitants sont les usagers du centre social) et leur évaluation.

Pour l'année 2022, il s'agira, pour la Ville, d'attribuer une subvention de fonctionnement de 40 000 € pour participer au recrutement d'une équipe. La préfiguration s'illustre, dans un premier temps, par le recrutement d'un agent polyvalent d'accueil-médiation social et pour la fonction comptabilité.

Par ailleurs et afin de permettre à cet acteur du lien social de mobiliser les habitants autour d'actions éducatives, d'insertion sociale et de loisirs, il est proposé d'attribuer également une subvention de 10 000 €. Cette subvention étant destinée à la mise en place de projets d'animation jeunes et familles durant le temps dédié à la mission de pré-animation du nouveau centre social (ateliers, sorties, animations hors les murs...).

Parallèlement, le Centre Albert Camus prévoit la mise œuvre d'un centre de loisirs sans hébergement au sein des locaux scolaires des deux Ormeaux pour soixante enfants et jeunes (24 places pour les moins de 6 ans et 36 places pour les plus de 6 ans). Cet accueil des

enfants de 3 à 17 ans fonctionnera les mercredis et les vacances scolaires, à partir du mois de septembre 2022, afin de répondre aux besoins des familles du Jas de Bouffan Nord particulièrement. Le Centre Albert CAMUS dans le cadre de son Accueil Collectif de Mineurs (ALSH) est un des partenaires du Plan Éducatif De Territoire (PEDT)- « Plan mercredi » aixois.

A ce titre, il est proposé de soutenir, financièrement, cette initiative par l'octroi d'une subvention au titre du de l'ALSH.

Afin de participer à l'aménagement des locaux dédiés aux habitants du Jas de Bouffan (centre social et ALSH), la Ville souhaite attribuer une subvention d'investissement au Centre Albert Camus. Il est proposé d'attribuer 10 000 € pour participer à l'équipement du bâtiment principal, sis allée des Amandiers, destiné au développement du projet social à l'endroit des familles de ce quartier prioritaire ; 5 000 € pour l'achat de mobilier et de matériel afin d'accueillir convenablement les enfants au sein du groupe scolaire des Deux Ormeaux.

Pour finir, et afin de soutenir le secteur jeunesse du Centre Albert Camus, développé pour les jeunes du quartier de Corsy, il est proposé d'attribuer une subvention de 9 000 €.

Cette proposition a été validée le 27 septembre 2022.

Compte tenu de ce qui précède, je vous prie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** l'avenant à la convention d'objectifs ci-annexé ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à le signer ;
- **ATTRIBUER** les subventions « pré-animation centre social Jas », « animation jeunes-familles », accueil de loisirs et pour l'équipement des locaux au Centre Albert Camus ;
- **DIRE** que la dépense totale en fonctionnement et en investissement de **60 000 €** sera imputée sur les lignes N°1257, 4961 et 5231 qui présentent les crédits suffisants.
- **DIRE** que la dépense totale en fonctionnement et en investissement de **19 500 €** sera imputée sur les lignes N°12051, 12054 qui présentent les crédits suffisants.
- **DIRE** que la dépense totale de **9 000 €** sera imputée sur la ligne budgétaire N°1529 qui présente les crédits suffisants

DL.2022-346 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CENTRE ALBERT CAMUS-MISSION DE PRE-ANIMATION CENTRE SOCIAL JAS DE BOUFFAN NORD-ACCUEIL DE LOISIRS-ACTION JEUNESSE-AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS- AUTORISER MADAME LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT DÉLÉGUÉ AUX CENTRES SOCIAUX A SIGNER-

Présents et représentés : 52  
Présents : 40  
Abstentions : 2  
Non participation : 2  
Suffrages Exprimés : 48  
Pour : 48  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Cyril DI MEO, Claudie HUBERT.

N'ont pas pris part au vote

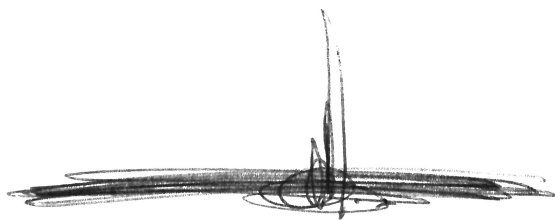
Moussa BENKACI Brigitte BILLOT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,  
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 19 octobre 2022  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

## AVENANT N°2

### À LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS Adoptée par délibération du N°DL.2022-34 Du Conseil Municipal du 10/02/2022

«ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE ALBERT CAMUS (9220) »

Il est établi un avenant entre :

**LA COMMUNE d'AIX EN PROVENCE** représentée par : Madame Sophie JOISSAINS,  
Maire en exercice, ou son représentant délégué aux Centres Sociaux  
ci-après désignée « **la Commune** »  
d'une part

et

L'Association « **ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE ALBERT CAMUS** »  
dont le siège social est sis : rue des Vignes, cité Corsy, 13090 Aix-en-Provence

N° Siret : 381 937 622 00011

représentée par son Président Monsieur MAVAKALA Musiambote dûment habilité par le  
Conseil d'Administration.

Ci-après désignée « **l'Association** »

d'autre part

## PRÉAMBULE

Considérant que la Ville :

Par délibération du 10 février 2022, a établi avec le Centre Albert Camus une Convention  
annuelle d'objectifs sur la base d'un montant annuel de **95 671€** en fonctionnement par les  
Directions de la Politique de la Ville et de la Education-Enfance-Petite Enfance.

Par délibération du 20 mai 2022, a établi un avenant 1 pour l'attribution des subventions  
dans le cadre du Cadre de Ville et de l'accueil collectif de mineurs pour un montant total de  
**25 931 €**.

Il a été convenu ce qui suit :

### ARTICLE I : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'attribuer une subvention pour la mise en œuvre de la pré-animation du centre social Jas de Bouffan Nord et des actions enfance, jeunesse et famille précisées ci-dessous.

Un soutien au secteur jeunesse du Centre Albert Camus est également envisagé.

## **ARTICLE II : OBJECTIF DE L'AVENANT**

La ville souhaite soutenir le Centre Albert Camus pour mener à bien la préfiguration du nouveau centre social Jas de Bouffan Nord et mettre en œuvre des actions éducatives, de prévention et de loisirs en direction des enfants, des jeunes et des familles telles que l'accueil de loisirs (60 places pour les enfants de 3 à 17 ans), l'accompagnement à la scolarité, les sorties et ateliers éducatifs et de prévention sociale.

Une subvention d'équipement est également prévue pour participer à l'aménagement des locaux du centre social Jas de Bouffan et de l'école des deux Ormeaux. Le Centre Albert CAMUS dans le cadre de son Accueil collectifs de mineurs (ALSH) est un des partenaires du Plan Éducatif De Territoire (PEDT)- « Plan mercredi » aixois.

Afin de soutenir les actions jeunes en direction des habitants du quartier de Corsy, une subvention est prévue pour l'année 2022.

## **ARTICLE III : MOYENS ACCORDES**

La ville s'engage à verser **88 500 €** au centre Albert Camus répartis comme suit :

La Direction Politique de la Ville : **60 000€**

- **Mise en œuvre de la mission de pré-animation du centre social : 40 000 € pour le recrutement d'une équipe dédiée (agent polyvalent d'accueil, poste comptable)**

- **Actions éducatives, familles, de prévention et de loisirs : 10 000 €**

- **Pour l'aménagement des locaux du centre social Jas de Bouffan Nord : 10 000€ en investissement**

La Direction de l'Éducation Enfance Petite Enfance, **19 500 €** dont **14 500 €** en fonctionnement et **5000 €** en investissement :

- **ALSH Enfants PSC Corsy : 500€**

- **ALSH Enfants PSC 2 Ormeaux : 5 900€**

- **ALSH Enfants ESC 2 Ormeaux : 8 100 €**

- **Pour l'équipement des locaux scolaires des 2 Ormeaux : 5 000€ en investissement**

La Direction jeunesse, **9 000€** pour soutenir le secteur jeunes de Corsy.

Le versement de ces subventions s'effectuera en une seule fois.



#### **ARTICLE IV : DURÉE DE L'AVENANT**

Le présent avenant est conclu pour l'année 2022, jusqu'au 31 décembre 2022.

#### **ARTICLE V : COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE**

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal administratif de Marseille.

#### **ARTICLE VI :**

**Toutes les autres clauses de la convention annuelle établie demeurent inchangées.**

Fait à Aix en Provence, le

<b>Pour l'Association, Monsieur le Président,</b>	<b>Sophie JOISSAINS Maire d'Aix-en-Provence, ou son représentant Solène TRIVIDIC, déléguée aux Centres Sociaux par arrêté du 02/06/2022 N° A.2022-948</b>
---	---